

Vie régionale

Joëlle Coron

Deux réunions ont ponctué la fin de l'année 1994 :

- l'une à Montpellier le 6 décembre 94 réunissait une quarantaine de psychiatres
- l'autre à Nîmes regroupait le 22 décembre une quinzaine de confrères.

A Montpellier, plusieurs événements sensibili-sateurs ont mobilisé la corporation autour de la délégation régionale du S.N.P.P.

- * difficultés opposant des praticiens libéraux et la CPAM
- * confrères licenciés brusquement par leurs employeurs...

La rencontre du 6 décembre nous a réunis dans le cadre convivial et propice à la réflexion du Laboratoire Théraplix qui nous a aimablement accueilli. Maître ISSERT, spécialiste du droit des relations sociales des entreprises et de la Sécurité sociale avait accepté notre invitation et contribuait à l'animation de la soirée.

Nombreux ont été les problèmes évoqués; il est impossible de revenir sur tous mais plusieurs axes de réflexion se dégagent :

- la difficulté et pourtant la nécessité de faire cadrer notre pratique et notre technique avec une réglementation administrative quelque peu tatillonne.
- la notion contractuelle tripartite qui lie le praticien, le patient, la Caisse de Sécurité sociale (et où il serait souhaitable qu'aucun des trois pôles ne s'arroge le pouvoir sur les deux autres).
- et naturellement la délicate question des RMO dont le mode d'élaboration et d'application soulève notre inquiétude : nous sommes des praticiens dont la compétence est garantie par un diplôme; comment pouvons-nous participer à un «consensus» dont il reste à souhaiter que notre «rôle ne s'y limite pas à l'application passive des décisions prises à la va vite dans un ailleurs mal défini».

C'est d'ailleurs cette inquiétude grandissante qui nous a fait improviser à la demande de nos confrères gardois, dans la foulée de notre première étape, une réunion à Nîmes où cette question des RMO a été largement débattue.

Nous y avons pris la résolution de nous réunir à nouveau dès la parution des RMO pour établir un «cahier de doléances» porteur de nos remarques, inquiétudes et réserves collectives.

La question des pratiques en clinique a également été évoquée ainsi que la nécessité d'explicitier le rôle du psychiatre dans la prise en charge quotidienne des patients.

A bientôt.

Dr Joëlle CORON
Délégée régionale